

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 MAI 2022**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 10

L'An Deux Mil Vingt Deux,
Le 23 mai à 18 heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,
Dûment convoqué le 16 mai s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Jacques BONNET, Mme BOUILLAGUET Valérie,
Mme BORNET Monique, M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène,
M. PORTAL Olivier, M. RICHARD Arthur.

EXCUSÉS : Mme MANICOT Lysiane (donne pouvoir à Mme LEMOUÉE
Marylène), M. MORISSON Benoît (donne pouvoir à M. HENNION Germain),
Mme PELON Amélie (donne pouvoir à Mme BOUILLAGUET Valérie).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène LEMOUÉE

Assistait à la réunion Mme DUBARD Sophie, secrétaire de Mairie.

Madame la Maire ouvre la séance à 18H36.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 et signent la dernière page.

CONVENTION ASSISTANCE FINANCIÈRE AVEC LE SYNDICAT DE VOIRIE 17

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2019
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.
 - En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.
 - La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne générera aucune incidence financière à leur égard.

Madame la Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

Commune de Champdolent séance du 23 mai 2022

➤ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

➤ Commentaires et interventions en séance :

Néant

DEVIS POUR L'ISOLATION DU LOGEMENT LOCATIF COMMUNE SIS 2, RUE DES ÉCLUSES

Point reporté à une séance ultérieure car un seul devis reçu.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE PÉDESTRE POUR LE CIRCUIT DE CHAMPFLEURY

La randonnée est un atout important pour favoriser la découverte des patrimoines naturels, historiques et bâtis des communes. Les circuits proposés doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer la sécurité des visiteurs et leur fréquentation puisque les avis sur la qualité des chemins est désormais un facteur de choix des circuits.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime assure l'entretien du balisage des circuits de Promenade et de Randonnée pour le compte des communes (balisage jaune). Cette mission, assurée par des bénévoles, ne peut plus être financée par la vente de topoguides vu la part de circuits recherchés sur les outils numériques. Aussi, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime propose que chaque collectivité compétente finance cet entretien à hauteur de 10 € par kilomètre et par an.

En conséquence, entendu l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le financement de l'entretien du balisage de ces chemins de randonnée ;
 - **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre ;
 - **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.
- Commentaires et interventions en séance :

Néant

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE BORDS POUR L'ENTRETIEN DU BALISAGE DU CIRCUIT DE RANDONNÉE PÉDESTRE CIRCUIT DE CHAMPLEURY

La randonnée est un atout important pour favoriser la découverte des patrimoines naturels, historiques et bâtis des communes. Les circuits proposés doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer la sécurité des visiteurs et leur fréquentation puisque les avis sur la qualité des chemins est désormais un facteur de choix des circuits.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime assure l'entretien du

Commune de Champdolent séance du 23 mai 2022

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA,
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA (ou TVA) supplémentaire,
- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de Champdolent, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

➤ Commentaires et interventions en séance :

Demande de report à une séance ultérieure

TRAVAUX DE VOIRIE 2022 ET DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission voirie a identifié et priorisé les travaux de voirie à effectuer cette année. Il est proposé de réaliser les travaux d'amélioration des voies suivantes et de solliciter le Conseil départemental, au titre des amendes de police – réalisation de travaux de sécurité sur la base des montants suivants :

| Lieu dit | Descriptif des travaux | COLAS | | SYNDICAT DE VOIRIE 17 | | MARCHAND | |
|--------------------------------------|--|-------------|-------------|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| | | TTC | HT | TTC | HT | TTC | HT |
| Les Grands Andreaux - VC 51 et 52 | Dérasement d'accotement, balayage mécanique et monocouche prégravillonné | 24 908,08 € | 20 756,73 € | 25 134,02 € | 20 945,02 € | 23 452,46 € | 19 543,72 € |
| Les Grands Andreaux - Carrefour VC24 | Élargissement croisement | 3 430,27 € | 2 858,56 € | | | | |

Les travaux de PATA sont valorisés de la façon suivante :

- ➔ Syndicat de voirie 17 : 1,71 € HT, soit 2,05 € TTC ;
- ➔ Colas : 2,44 € HT, soit 2,92 € TTC

Après étude et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par la COLAS pour un montant total HT de 20 756,73 €, soit 24 908,08 € TTC concernant les travaux à réaliser aux Grands Andreaux – VC 51 et 52 ;
- **ACCEPTE** le devis présenté par la COLAS pour un montant total HT de 2 858,56 €, soit 3 430,27 € TTC concernant les travaux à réaliser au carrefour des Grands Andreaux – VC 24 ;
- **ACCEPTE** le devis présenté par le Syndicat de la Voirie 17 mentionnant un prix HT au m² de 1,71 €, soit 2,05 € TTC pour la réalisation de travaux de PATA ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 50 000 € HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – Réalisation de travaux de sécurité.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Commune de Champdolent séance du 23 mai 2022

balisage des circuits de Promenade et de Randonnée pour le compte des communes (balisage jaune). Cette mission, assurée par des bénévoles, ne peut plus être financée par la vente de topoguides vu la part de circuits recherchés sur les outils numériques. Aussi, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime propose que chaque collectivité compétente finance cet entretien à hauteur de 10 € par kilomètre et par an.

Ce circuit de randonnée pédestre jalonne les communes de Champdolent et Bords et mesure 9,3 kms (5,12 kms sur Champdolent et 4,18 kms sur la commune de Bords).

Vu le faible montant dû au titre de cet entretien, la commune de Champdolent est proposée comme chef de file de l'entretien du circuit. À ce titre, elle signera la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et s'acquittera du montant pour le compte des communes parties prenantes du circuit. La prise en charge des frais relatifs à l'entretien et au balisage de la longueur se situant sur la commune de Bords fera l'objet d'une convention entre les deux communes.

En conséquence, entendu l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le financement de l'entretien du balisage des chemins traversant une partie du territoire de la commune de Champdolent dans les conditions exposées,
 - **DÉSIGNE** la commune de Champdolent chef de file pour ce qui concerne ce circuit ;
 - **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention d'entretien avec la commune de Bords ;
 - **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération
- Commentaires et interventions en séance :

Néant

MOTION RELATIVE AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR LA GESTION DES PROCURATIONS DANS LE REU

Vu la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n°2021-1740 du 22 décembre 2021 modifiant les dispositions du code électoral relatives au vote par procuration et portant diverses modifications du code électoral ;

Vu le code électoral et notamment les articles R75 et R.76-1 ;

Madame la Maire expose que le répertoire électoral unique est l'unique outil de gestion des listes électorales : inscriptions, radiations, procuration mais également l'outil sur lequel les éditions des documents des scrutins (liste d'émargement et registre des procurations) doivent être demandés.

Si la gestion des mouvements sur les listes électorales ne pose aucun souci et a permis leur fiabilisation, il en est tout autre pour l'édition des listes d'émargement et des registres des procurations à l'occasion des scrutins. En effet, des délais importants de livraison de ces documents ont été observés (des documents demandés le vendredi n'ont été livrés que le samedi). Afin que ces documents soient disposés dans les bureaux de vote, les services communaux ont

Commune de Champdolent séance du 23 mai 2022

parfois dû anticiper la demande de ces documents et se sont vus dans l'obligation d'y apporter des modifications manuscrites jusqu'au jour du scrutin.

La gestion des procurations par voie dématérialisée, quant à elle, a été modifiée par une loi de décembre 2021 : les procurations de vote peuvent désormais être établies à tout moment au cours de l'année jusqu'au jour même du scrutin.

Un mandataire n'est admis à voter uniquement si cette procuration apparaît dans le répertoire électoral unique. Cette nouvelle gestion des procurations a obligé les services communaux et les élus à mettre en place des permanences la veille et le jour du scrutin afin de traiter les procurations tardives.

Même si l'attention des mandants a été attirée sur le fait que leur procuration risquait de ne pas être prise en compte, nombre de bureaux de vote se sont heurtés à leur incompréhension de ne pouvoir exercer le vote par procuration en raison du non-enregistrement dans le répertoire électoral unique.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'attirer l'attention des services de l'Etat ainsi que de Messieurs les Présidents du Parlement et de Monsieur le Président de l'Association des Maires en adoptant une motion.

Le Conseil Municipal, ouïe cet exposé et à l'unanimité :

Eu égard aux difficultés rencontrées lors du scrutin pour les élections présidentielles et dans un souci de bonne préparation des scrutins électoraux à venir,

- **DEMANDE** à ce que les délais de livraison des listes d'émargement et des registres de procurations soient améliorés,
- **DEMANDE** à ce que les procurations de vote ne puissent plus être déposées après le jeudi précédant un scrutin.

➤ Commentaires et interventions en séance :

Néant

ÉTUDE POUR LA DÉFINITION DE FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DANS LE CADRE DU PROJET DE LOTISSEMENT

Madame le maire informe les membres du conseil que dans le cadre du projet de création du lotissement « Le Prieuré », une étude pour la définition de filière d'assainissement individuel doit être élaborée. La commune a reçu le devis d'Impact Eau Environnement 17 pour la réalisation de ce travail pour un montant total HT de 380 €, soit 456 € TTC.

Après étude et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par Impact Eau Environnement 17 pour la réalisation de l'étude de définition de filière assainissement individuel pour la somme de 380 € HT, soit 456 € TTC ;
- **PRÉCISE** que ces opérations seront inscrites au budget annexe pour 2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Commune de Champdolent séance du 23 mai 2022

5

➔ Madame le Maire indique que Monsieur ZHEREAU n'a pas accepté l'offre formulée pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZH4 qui devait faire office de parking en saison, dans le cadre du projet Bel ébat. La commune se rapproche d'autres propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h59.

Commentaires et interventions en séance :

L'entreprise ayant eu un souci mécanique, les sondages sont reportés mi-juin.

CESSION DE MATÉRIELS TECHNIQUES

Madame le maire informe les membres du conseil que la commune dispose de matériels non utilisés depuis plusieurs années et que la commune a eu les propositions suivantes :

- Monsieur DELABRIÈRE Édouard propose d'acquérir une bétonnière inutilisée au prix de 400 € ;
- Monsieur MOUSSET Nicolas est intéressé par la grande remorque.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la bétonnière en faveur de Monsieur DELABRIÈRE Édouard pour un montant de 400 € ;
- **PRÉCISE** que le bien sera sorti de l'actif ;
- **SOUHAITE** conserver la remorque ;

Commentaires et interventions en séance :

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Monsieur HENNION informe les membres du conseil qu'un kilomètre de haies va être taillé cette année et qu'à partir de l'année prochaine, la commune mettra en place un contrat d'entretien annuel.
- ➔ La maison éclusière de Bel ébat va être ouverte par le Département le 25 mai à 9h30. Les élus qui le souhaitent et la porteuse de projet sont conviés.
- ➔ Madame le Maire informe les membres du Conseil que la trésorerie est venue vers nous pour la seconde fois afin de nous inviter à dissoudre notre CCAS, celui-ci n'étant pas obligatoire dans une commune de moins de 1500 habitants. Madame le Maire dit que l'intérêt du CCAS réside aussi dans le fait que l'équipe soit composée d'habitants et pas seulement d'élus. Afin de maintenir ce schéma, il est proposé de créer un comité consultatif à vocation sociale qui serait composé des membres actuels de l'équipe du CCAS.
- ➔ Les élus identifient leurs besoins de formation 2022 : finances – recherche de fonds et transition énergétique. Mme DUBARD doit se rapprocher de M. FOURAGE pour demander un programme et un devis.
- ➔ Une réunion est organisée jeudi 9/06 à 18h30 pour l'organisation du concert estival prévu le 30 juillet.
- ➔ Organisation du vide atelier : un tri sera réalisé très prochainement par Monsieur HENNION et l'équipe technique afin de conserver les matériaux utiles pour la collectivité et de mettre à disposition au vide grenier, le reste.

Commune de Champdolent séance du 23 mai 2022

6

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 ;
- 2) Proposition d'assistance financière SDV 17 – récupération du FCTVA sur les dépenses Non grevées de TVA initialement (voir note explicative jointe) ;
- 3) Présentation des différents devis pour la réalisation de travaux de voirie 2022 ;
- 4) Présentation des devis pour l'isolation du logement locatif communal situé au 2, Rue Des écluses et demande de subvention départementale ;
- 5) Convention de partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre dans Le cadre de la création et du balisage du chemin de randonnée de Champfleury ;
- 6) Proposition de motion – gestion des procurations élections ;
- 7) Devis d'étude de définition de filière d'assainissement individuel pour le lotissement ;
- 8) Cession matériel / outillage communal ;
- 9) Questions diverses : ouverture de Bel ébat église, dissolution du CCAS et création d'un Comité consultatif à vocation sociale, formation des élus, concert, vide-atelier, élections Législatives, lotissement.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Mme BOUILLAGUET

M.HENNION

Mme BORNET

M. MORISSON
(donne pouvoir à M. HENNION)

M. BONNET

Mme LEMOUÉE

Mme MANICOT
(donne pouvoir à Mme LEMOUÉE)
BOUILLAGUET)

M. PORTAL

Mme PELON
(donne pouvoir à Mme

M. RICHARD

Commune de Champdolent séance du 23 mai 2022

7

Commune de Champdolent séance du 23 mai 2022

8